

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Géraldine Djament-Tran, Sébastien Jacquot

Coefficient : 3 ; **Durée** : 6 heures

Les écrits de cette année, quoique corrects (la moyenne se monte à 8,57/20 pour des notes allant de 1,5 à 18), se révèlent souvent un peu décevants. La maîtrise de la dissertation de géographie et les connaissances générales sur le programme sont très globalement acquises. Toutefois, trop de candidats ont pris le sujet, en apparence très vaste, comme un prétexte à des développements trop généraux sur les territoires de protection de la nature, ou sur le développement (durable). L'introduction était ainsi le moment d'une telle délimitation du sujet. Les passages traitant des paradigmes de protection de la nature, des acteurs ou des TPN transfrontaliers devaient absolument être explicitement rattachés au sujet.

La notation adoptée, avec un écart-type de 3,49, a valorisé les copies qui prenaient au sérieux le sujet à deux termes et analysaient les relations entre TPN et aménagement, à deux échelles : l'échelle nationale ou régionale d'une part, l'échelle du TPN d'autre part. L'aménagement devait être défini en introduction. L'analyse du sujet, faussement simple, a parfois été négligée, de même que la réflexion sur l'emboîtement des échelles à mener. La problématisation, au lieu de se concentrer sur le paradoxe du sujet, s'est trop souvent limitée à une série de questions oratoires. Les candidats utilisant leurs connaissances sur l'aménagement du territoire en France pour nourrir leurs copies ont été valorisés.

Le sujet supposait l'examen des relations dialectiques entre TPN et aménagement. Une des copies les plus intéressantes a problématisé autour de la « schizophrénie » inhérente à l'aménagement de TPN, mettant ainsi en œuvre une approche originale et critique de la territorialisation de la protection de la nature.

Un plan par approfondissement de type thèse-antithèse-synthèse, partant de la contradiction apparente entre protection de la nature et aménagement pour souligner que l'existence même des TPN suppose un aménagement et s'intègre dans le cadre des politiques d'aménagement, puis que des efforts pour réconcilier protection de la nature et aménagement se développent notamment dans le cadre du paradigme intégrateur, était envisageable. Une des meilleures copies a proposé un plan commençant par présenter les TPN comme outils pour les stratégies d'aménagement, puis analysant les TPN comme contraintes pour l'aménagement, avant de terminer sur l'aménagement dans et par les TPN. Toutefois, le jury n'attend pas de plan type, mais s'attache à la qualité de l'argumentation et à l'originalité de son illustration.

En revanche, les plans basés sur la juxtaposition des échelles ne permettaient pas de montrer les interrelations et enjeux croisés entre acteurs internationaux et locaux, et notamment le développement d'une contractualisation accrue pour la gestion des territoires de protection de la nature. La mise en œuvre dans les explications d'une articulation des échelles, spatiales mais aussi temporelles, est un critère important de l'évaluation des copies.

Certaines bonnes copies traitaient explicitement de la notion de territoire, en la rattachant par exemple à la notion d'appropriation, permettant de faire apparaître certains conflits liés à l'instauration d'un TPN, ou les enjeux liés à la mise en tourisme des TPN, avec les aménagements nécessaires à cet objectif. Cela permettait également d'intégrer dans cette relation dialectique entre aménagement et protection les enjeux liés à la présence de

communautés d'habitants (dépossession, conflits, stratégies de développement, évictions). D'une façon générale, la maîtrise de notions géographiques constitue un atout indispensable permettant des problématisations plus efficaces. La notion de territoire appelle également celle de frontières, délicate à manier pour des processus biogéographiques qui transcendent des frontières administratives, permettant de pousser plus loin l'analyse.

Les descriptions de la dimension matérielle des aménagements internes (honey pots...) étaient bienvenues, ainsi que la mise en évidence des conflits d'acteurs et des enjeux sociaux du sujet. Les références à la littérature géographique – à ne pas limiter au seul ouvrage de Samuel Depraz – ont été appréciées. Les connaissances historiques et épistémologiques avaient toute leur place dans le devoir, à condition de ne pas donner lieu à des passages obligés autonomes ni à des paragraphes pseudo-philosophiques. Trop de copies égrenaient dans une première partie les différents paradigmes, sans explicitement en questionner les liens avec l'aménagement.

De façon plus générale, les présentations de dispositifs précis d'aménagement étaient attendues, par exemple les modalités de zonage au sein d'un Parc National, ou le fonctionnement d'une réserve de la biosphère. Les acteurs liés à la protection et l'aménagement (ONG, États, institutions internationales, propriétaires privés...) devaient être présentés de façon problématisée, en évitant l'énumération.

Trop peu de copies mettaient en avant des difficultés de protection liées à l'impossibilité de circonscrire des processus biogéographiques à des territoires fermés, posant la question des protections *in situ* et *ex situ*, et des territoires particuliers de protection mis en place à cet effet (par exemple les territoires Natura 2000). Les enjeux liés à la circulation d'espèces particulières impliquent ainsi l'invention de nouveaux types de TPN, et reconfigurent les relations avec l'aménagement, en sortant d'une logique liée au zonage. Les correcteurs ont été satisfaits des passages qui montraient les nouvelles configurations territoriales naissant de nouveaux types d'aménagement et d'enjeux particuliers de protection.

Le style prescriptif et les indignations éthiques sont à exclure.

Les exemples pris ne doivent pas être seulement cités et énumérés, mais développés sur un mode problématisé, sur plusieurs lignes, en en faisant apparaître les liens avec l'idée exposée. Certains peuvent être accompagnés d'un croquis.

Les typologies proposées étaient trop souvent sommaires, se limitant à une opposition Nord/Sud. Rappelons que la typologie suppose la mise en évidence de critères de différenciation, la distinction puis l'illustration de types voire de sous-types. La typologie ne repose pas nécessairement sur l'identification d'ensembles continentaux, et peut à l'inverse mettre en évidence des types de relations entre aménagement et protection dont on trouverait des exemples dans différentes parties du monde.

Les cartes ont rarement réussi à transmettre un message géographique clair et convaincant. Les vides sont à éviter. Des noms de parcs devaient y figurer, notamment ceux que les candidats traitaient comme quasi-paradigmes des relations entre protection et aménagement. La réalisation d'une carte de synthèse apporte un complément appréciable au sujet, mais elle ne doit pas être un passage obligé si le candidat ne réussit pas à la construire en cohérence avec la problématique. Il est à ce titre conseillé de reprendre tout ou partie du plan du texte pour structurer la légende de la carte.

Les croquis, à condition qu'ils soient nombreux et travaillés, pouvaient remplacer la carte. Ceux-ci doivent toujours comprendre un titre problématisé, une échelle et une légende organisée.

Le jury n'établit pas un barème préétabli pour la partie graphique de la composition, mais son absence ou sa faiblesse constituent un obstacle à l'obtention d'une très bonne note.

Si la rédaction de la majorité des copies reste tout à fait satisfaisante, un nombre croissant de copies accumulant les coquilles orthographiques inquiète.